

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 831

26 mars 2015

SOMMAIRE

Ansea S.A.	39885	Scuderia Cavallino Pazzo S.A.	39849
Apia Holding S.à r.l.	39873	Sedona Participations S.A.	39849
Apioni Holding S.à r.l.	39854	Semiramis S.A.	39849
AXA Redilion ManagementCo S.C.A.	39880	Serim International S.A.	39849
BIP Investment Partners S.A.	39886	Server S.A.	39850
EDU Luxco S.à r.l.	39885	Servimat S.A.	39850
Food Management S.à r.l.	39842	SGI Consulting S.A.	39850
Future Entertainment S. à r.l.	39887	Shark Seamaster S.A.	39851
Litoria S.A.	39843	Skipper Topco S.à r.l.	39847
Lorina Invest Spf SA	39842	Skyline Investments S.A.	39851
Lux Papier Investissement S.A.	39887	SLIVAM (Société Luxembourgeoise d'In- vestissements en Valeurs Mobilières) SPF	39851
PH Property Holdings Luxembourg	39843	S.L.P. Société Luxembourgeoise de Place- ments S.A.	39846
Polcero S.A.	39843	Smolari Spf S.A.	39851
Regeneratio Pharma GmbH Luxemburg	39844	Société Financière de l'Eridan SPF S.A. ..	39847
Reinholds Pharma S.A.	39844	Sofichar Spf S.A.	39852
R.E.I.T. Byblos Ltd	39844	Sofin Credit S.A.	39852
R.E.I.T. I AB	39844	Sqope S.A.	39847
Ridge Way Spf S.A.	39845	Stasia S.A., SPF	39852
Rore S.A.	39845	Stinvest	39853
Rosebud Hôtels Holding S.A.	39845	St. Lucia Finance S.A. SPF	39852
S.A. Enemge	39846	Tamara SPF S.A.	39853
Saint Cyprien S.A.	39848	The Future Spf S.A.	39853
Sanguine Investments S.A.	39846	Toiture Ange S.A.	39888
Santa Lucia Luxembourg S.A.	39848	Tomate-Basilic	39853
"Säntis Propco SA"	39845	White Fairy Holding S.A.	39886
Sasori	39847		
SCHWARTZ and CO. S.A.	39848		
Scottsdale Real Estate S.A.	39848		

Food Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 3, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 110.731.

—
FERMETURE D'UN SUCCURSALE

L'an deux mille quinze, le cinq février,

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Thomas BIWER, demeurant au 3, rue du Curé L-1368 Luxembourg,

agissant en tant qu'Associé Unique de la société à responsabilité limitée "Food Management S.à r.l." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 3, rue du Curé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.731, constituée sous la dénomination de DEAO S.à.r.l., suivant acte notarié en date du 26 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 149 du 21 janvier 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 236 du 29 janvier 2008, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de supprimer et radier les enseignes commerciales d'exploitation de la société, savoir: BBT-Chaud et Orient Palace.

En conséquence l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de FOOD MANAGEMENT S.à.r.l.».

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de radier les quatre succursales de la Société ayant les adresses respectives suivantes:

- 5, rue de la Libération L-3511 Dudelange
- 29B, route de Thionville L-2611 Luxembourg
- 30-32 Grand Rue L-3650 Kayl
- 7, rue J.P. Kirchen L-4744 Lamadelaine

L'associé unique décide également de radier les gérants techniques et administratifs de chacune de ces succursales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 1.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. BIWER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 10 février 2015. 1LAC/2015/4104. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015027504/43.

(150032282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Lorina Invest Spf SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.004.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 janvier 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015027659/14.

(150031299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Litoria S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 149.300.

—
EXTRAIT

La soussignée SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., en tant que domiciliataire de la société Litoria S.A., inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 149 300, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 23 décembre 2014.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2015027684/14.

(150032030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

PH Property Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.211.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 février 2015, la gérante de catégorie A Madame Alexandra Fantuz a été remplacé par Monsieur Alan Botfield, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015027874/16.

(150032093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Polcero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.218.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 10 février 2015, que le conseil a décidé de nommer, avec effet au 10 février 2015 et pour une durée indéterminée, Monsieur Christophe Antinori, Avocat à la Cour, né le 8 septembre 1971 à Woippy (France), établi à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en tant que dépositaire des actions au porteur, conformément aux dispositions de l'article 42 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2015027881/14.

(150031759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

R.E.I.T. Byblos Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 180.179.

—
Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration tenue le 5 janvier 2015 à 12.00 heures

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:
- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015027900/14.

(150031991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

R.E.I.T. I AB, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 129.123.

—
Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration tenue le 05.01.2015 à 13.45 heures

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:
- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015027901/14.

(150031962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Regeneratio Pharma GmbH Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 157.626.

—
Anhand einer Abtretung von Anteilen, die am 14. Juni 2013 unterzeichnet wurde, hat die Gesellschaft TRAXIMA INTERNATIONAL S.A., den Besitz von eine Million zweihundertfünfzig tausend (1.250.000) ihr gehörenden Anteile der Gesellschaft an der Gesellschaft Delta LOGIC S.A. mit Gesellschaftssitz in L-2220 Luxembourg 681, rue de Neudorf, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B54357 eingetragen, abgetreten und übertragen.

Anhand dieser beiden Abtretungen von Anteilen, ist die Gesellschaft Delta LOGIC S.A. im Besitz aller Anteile der Gesellschaft.

Référence de publication: 2015027904/14.

(150032300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Reinholds Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 144.515.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 février 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la société.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015027925/14.

(150031872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Ridge Way Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 67.650.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 février 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015027934/14.

(150031950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Rore S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 138.690.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 13 février 2015 que:
- les titres au porteur de la société sont déposés auprès de Roosevelt Services S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la société RORE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015027940/14.

(150032238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Rosebud Hôtels Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 73.951.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 12 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de désigner FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., Cabinet d'expertise-comptable, ayant son siège social au 18a boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015027941/14.

(150032004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

"Säntis Propco SA", Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 189.361.

—
Beschluss des Verwaltungsrats vom 17. Februar 2015

Frau Rechtsanwältin

Elisabeta Schidowezki

11A, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

wird in Anwendung des Artikels 42 und dies gemäß Artikel 11bis, § 1^{er}, 3) d) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich der Handelsgesellschaften zum Depositar der Inhaberaktien bestellt. Die Bestellung ist zeitlich nicht befristet.

Luxembourg, den 17. Februar 2015.
MMS Mercury Management Services S.A.
Götz Schöbel
Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015027944/19.

(150031867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

S.A. Enemge, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 30.673.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 13 février 2015

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Pierre LENTZ terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027945/16.

(150031938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

S.L.P. Société Luxembourgeoise de Placements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 36.977.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 février 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015027947/14.

(150031801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Sanguine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 155.319.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 10 février 2015

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur et par décision du conseil d'administration de la Société en date du 10 février 2015, la Société a nommé PANDOMUS, une société anonyme dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.540 («PANDOMUS»), en tant que dépositaire.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sanguine Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015027949/16.

(150031283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Sasori, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.278.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 février 2015, les gérants Madame Nina Kleinbongartz et Monsieur Fernand Heim ont été remplacé par Monsieur Alan Botfield, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015027950/16.

(150031115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Skipper Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.279.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 4 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec avec effet du 31 janvier 2015

De nommer M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas) ayant sa résidence professionnelle au 16 rue J.B Fresez, L-1724 Luxembourg comme Gérant classe A de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Skipper Topco Sàrl

Référence de publication: 2015027953/14.

(150031599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Société Financière de l'Eridan SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 40.839.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 12 février 2015 que:

- les titres au porteur de la société sont déposés auprès de Roosevelt Services S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la société SOCIETE FINANCIERE DE L'ERIDAN SPF S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015027956/14.

(150032140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Sqope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 13, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 151.664.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 17 janvier 2014

Après lecture de la lettre de démission avec effet immédiat de Monsieur Daniel PEREZ de sa fonction d'administrateur, le conseil décide d'accepter cette démission.

Neil HEROLD / Ilana KRANCENBLUM / Didier SCHRAUB

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur-délégué, Président

Référence de publication: 2015027957/12.

(150031397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Saint Cyprien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.212.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour: SAINT CYPRIEN S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015027959/16.

(150031123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Santa Lucia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 135.441.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration, en date du 17 février 2015:

- nomination de la société Alpha Expert S.A., société d'expertise-comptable avec siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (RCS Luxembourg section B 88 567), en qualité de dépositaire des titres au porteur tel que prévu par la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027960/13.

(150032013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

SCHWARTZ and CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 149.476.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MS GESTION SA

Bureau Comptable et Fiscal

14 avenue de la Gare

L-9233 DIEKIRCH

Référence de publication: 2015027965/13.

(150032292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Scottsdale Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.887.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 9 février 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour: SCOTTSDALE REAL ESTATE S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015027966/16.

(150032277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Scuderia Cavallino Pazzo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 120.638.

—
Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration tenue à 16.00h le 5 janvier 2015

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:
- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015027967/14.

(150031961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Sedona Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.099.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 11 février 2015 que:
- les titres au porteur de la société sont déposés auprès de Roosevelt Services S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la société SEDONA PARTICIPATIONS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015027970/14.

(150032211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Semiramis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7423 Dondelange, 2, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 52.164.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 06 février 2015 que:

l'étude d'avocats DURO & GOEBEL établit à L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027971/13.

(150032312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Serim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.559.

—
Extrait de la décision prise lors du Conseil d'administration du 10 février 2015

Le conseil d'administration décide, conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'adoptée par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, de désigner en qualité de dépositaire agréé: La société FIDUCIA GENERAL SERVICES, S.à.r.l., dont le siège social

est sis 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117 940.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015027972/17.

(150031980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Server S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 52.516.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 février 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015027973/14.

(150031949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Servimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 36.812.

—
Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration tenue le 5 janvier 2015 à 16.00 heures

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:

- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015027975/14.

(150031977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

SGI Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 55.943.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2015.

Laurent NILLES

Administrateur

Référence de publication: 2015027980/12.

(150031338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Shark Seamaster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 59.312.

—
Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration tenue le 5 janvier 2015 à 16.30h

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:
- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015027983/14.

(150031960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Skyline Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 76.214.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 6 février 2015 que la société FIDUCENTER S.A, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015027992/12.

(150032232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

SLIVAM (Société Luxembourgeoise d'Investissements en Valeurs Mobilières) SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 24.311.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 13 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., ayant son siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 12311 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015027994/14.

(150031384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Smolari Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 191.854.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 janvier 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015027995/14.

(150031293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Sofichar Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.111.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 février 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015028000/14.

(150032374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Sofin Credit S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 34, rue Albert ler.

R.C.S. Luxembourg B 57.008.

—
Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 05.01.2015 à 20.20 heures

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:
- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015028001/14.

(150031958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

St. Lucia Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 153.540.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 9 février 2015 que:

- les titres au porteur de la société sont déposés auprès de Roosevelt Services S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la société ST LUCIA FINANCE S.A. SPF

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015028011/14.

(150032125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Stasia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.748.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 6 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément au disposition de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015028016/12.

(150031253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Stinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 45.962.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 février 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015028017/14.

(150031951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

The Future Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 184.933.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 janvier 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015028035/14.

(150031294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Tamara SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 28.808.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 10 février 2015 que:
- les titres au porteur de la société sont déposés auprès de Roosevelt Services S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la société TAMARA SPF S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015028043/14.

(150032087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Tomate-Basilic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 2, Klengbousbiérg.
R.C.S. Luxembourg B 135.691.

—
L'an deux mil quinze, le six février.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Cosimo LONGO, commerçant, demeurant à L-7540 Rollingen, 63B, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée TOMATE-BASILIC, ayant son siège à L-7520 Mersch, 36, rue Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 18 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 454 du 21 février 2008 et elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 135.691.

II.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées par le comparant.

Sur ce:

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Unique résolution.

Il décide de transférer le siège social de Mersch à L-7795 Bissen, 2, Klengbousbiérg.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Le siège est établi à Bissen.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE VINGT (1.020.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Longo, THOLL.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 février 2015. Relation: 2LAC/2015/3141. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028055/37.

(150031636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Apioni Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 921.392,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 191.787.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY FUND LP, a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1619, acting by its general partner AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY GP LP, a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1618, itself acting by its general partner AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY GP LIMITED, a limited liability company established under the laws of Jersey, having its registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, registered under the Companies (Jersey) Law 1991 with number 113076 ("Agilitas Fund 1"),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

1. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. The appearing party declares that it is the sole shareholder holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares currently issued by Apioni Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B191787 (the "Company").

3. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 03 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3653 dated 2 December 2014.

4. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

5. The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda (the "Agenda"):

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred and eight thousand eight hundred ninety-two Euro (EUR 908,892.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of nine hundred and twenty-one thousand three hundred ninety-two Euro (EUR 921,392.-) represented by nine hundred and twenty-one thousand three hundred ninety-two (921,392) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Issuance with payment of a total share premium of eleven million five hundred thirty-one thousand seven hundred nineteen Euro (EUR 11,531,719.-) of nine hundred and eight thousand eight hundred ninety-two (908,892) new shares in the share capital of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, at an aggregate subscription price of twelve million four hundred forty thousand six hundred eleven Euro (EUR 12,440,611.-) (the "New Shares").

3. Subscription to the New Shares as follows:

(a) five hundred and twenty-five thousand eight hundred ninety-seven (525,897) New Shares (the "Agilintas Fund 1 New Shares") to be subscribed by AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY FUND LP ("Agilintas Fund 1"), with payment of a total share premium of six million seven hundred thirty-eight thousand two hundred ninety-three Euro (EUR 6,738,293.-), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of seven million two hundred sixty-four thousand one hundred ninety Euro (EUR 7,264,190.-) (the "Agilintas Fund 1 Subscription Price") and allocation by the Company of the Agilintas Fund 1 New Shares to Agilintas Fund 1; and

(b) three hundred and eighty-two thousand nine hundred ninety-five (382,995) New Shares (the "Agilintas Fund 2 New Shares") to be subscribed by AGILITAS 2014 CO-INVESTMENT FUND I L.P., a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1880, acting by its general partner AGILITAS 2014 CO-INVESTMENT I GP L.P., a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1881, itself acting by its general partner AGILITAS 2014 CO-INVESTMENT I GP LIMITED, a limited liability company established under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, registered under the Companies (Jersey) Law 1991 with number 117188 ("Agilintas Fund 2"), with payment of a total share premium of four million seven hundred ninety-three thousand four hundred twenty-six Euro (EUR 4,793,426.-), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of five million one hundred seventy-six thousand four hundred twenty-one Euro (EUR 5,176,421.-) (the "Agilintas Fund 2 Subscription Price") and allocation by the Company of the Agilintas Fund 2 New Shares to Agilintas Fund 2.

4. Creation of different classes of shares and subsequent conversion of

(a) all the five hundred and thirty-eight thousand three hundred ninety-seven (538,397) shares held by Agilintas Fund 1 into (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, (ii) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) class A shares, (iii) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) class B shares, (iv) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) class C shares, (v) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) class D shares, (vi) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) class E shares, (vii) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) class F shares, (viii) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) class G shares, (ix) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) class H shares and (x) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) class I shares; and

(b) all the three hundred and eighty-two thousand nine hundred ninety-five (382,995) shares held by Agilintas Fund 2 into (i) eight thousand eight hundred ninety-two (8,892) ordinary shares, (ii) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) class A shares, (iii) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) class B shares, (iv) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) class C shares, (v) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) class D shares, (vi) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) class E shares, (vii) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) class F shares, (viii) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) class G shares, (ix) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) class H shares and (x) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) class I shares.

5. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares - Repurchase.

6.1 - Subscribed share capital

The Company's share capital is fixed at nine hundred and twenty-one thousand three hundred ninety-two Euro (EUR 921,392.-) represented by (i) twenty-one thousand three hundred ninety-two (21,392) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) one hundred thousand (100,000) class A shares (the "Class A Shares"), (iii) one hundred thousand (100,000) class B shares (the "Class B Shares"), (iv) one hundred thousand (100,000) class C shares (the "Class C Shares"), (v) one hundred thousand (100,000) class D shares (the "Class D Shares"), (vi) one hundred thousand (100,000) class E shares (the "Class E Shares"), (vii) one hundred thousand (100,000) class F shares (the "Class F Shares"), (viii) one hundred thousand (100,000) class G shares (the "Class G Shares"), (ix) one hundred thousand (100,000) class H shares (the "Class H Shares") and (x) one hundred thousand (100,000) class I shares (the "Class I Shares" and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G

Shares and the Class H Shares, the "Preferred Shares") representing a total of nine hundred and twenty-one thousand three hundred ninety-two (921,392) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are together referred to as the "Shares".

The Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares constitute separate classes of Shares with different economic rights as set out in these Articles.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Repurchase

6.2.1 - The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of Preferred Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es) of Preferred Shares, in accordance with the provisions set out in this article 6.2. In case of repurchase and cancellation of a class of Preferred Shares, such repurchase and cancellation shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class I Shares).

6.2.2 - Each class of Preferred Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount and the holders of Preferred Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Preferred Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Preferred Share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

6.2.3 - Any amendments to the present article 6.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all Shares in issue.

6.3 - Share premium

Any available share premium amount shall be distributable.

6.4 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.5 - Voting rights - Distributions

6.5.1 - Each Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

6.5.2 - Ordinary Shares Dividend Right The Ordinary Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them commensurate to their holding of Ordinary Shares.

6.5.3 - Class A Shares Dividend Rights

The Class A Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them commensurate to their holding of Class A Shares.

6.5.4 - Class B Shares Dividend Rights

The Class B Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them commensurate to their holding of Class B Shares.

6.5.5 - Class C Shares Dividend Rights

The Class C Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them commensurate to their holding of Class C Shares.

6.5.6 - Class D Shares Dividend Rights

The Class D Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them commensurate to their holding of Class D Shares.

6.5.7 - Class E Shares Dividend Rights

The Class E Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them commensurate to their holding of Class E Shares.

6.5.8 - Class F Shares Dividend Rights

The Class F Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them commensurate to their holding of Class F Shares.

6.5.9 - Class G Shares Dividend Rights

The Class G Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them commensurate to their holding of Class G Shares.

6.5.10 - Class H Shares Dividend Rights

The Class H Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them commensurate to their holding of Class H Shares.

6.5.11 - Class I Shares Dividend Rights

The Class I Shares give their holders the right to receive the remainder of any dividend distribution.

6.5.12 Should any class of Preferred Shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of Preferred Shares to be redeemed in the reverse alphabetical order (i.e. initially the Class I Shares).

6.5.13 - If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

6.5.14 - In any case, dividends can only be distributed and Preferred Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of such Law.

6.6 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.7 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.8 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register of the Company in accordance with article 185 of the Law.

6.9 - Definitions

Available Amount means in relation to the relevant class of Preferred Shares the total amount of net profits attributable to that class of Preferred Shares (subject to the provisions of article 6.5 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the Articles or in the reasonable opinion of the sole manager or board of managers, as the case may be, set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Preferred Shares in accordance with the provisions of article 6.5 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of Preferred Shares in accordance with the provisions of article 6.5 of the Articles)

P= freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the board of managers.

Cancellation Value Per Share means the cancellation amount per Share within the relevant class of Preferred Shares to be paid to the shareholders. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Preferred Shares in issue in the class of Preferred Shares to be repurchased and cancelled.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Total Cancellation Amount means the amount to be paid as the redemption price for the class of Shares so redeemed. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or the board of managers, as the case may be, on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 6.5. The Total Cancellation Amount for each relevant class of Preferred Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of Preferred Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

6. Amendment of article 13.2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **13.2. Interim dividends.** Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company and in accordance with article 6.5. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution."

Agilitas Fund 1 has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Agilitas Fund 1 RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred and eight thousand eight hundred ninety-two Euro (EUR 908,892.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of nine hundred and twenty-one thousand three hundred ninety-two Euro (EUR 921,392.-) represented by nine hundred and twenty-one thousand three hundred ninety-two (921,392) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

Agilitas Fund 1 RESOLVES to issue the New Shares, i.e. nine hundred and eight thousand eight hundred ninety-two (908,892) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, with payment of a share premium in an aggregate amount of eleven million five hundred thirty-one thousand seven hundred nineteen Euro (EUR 11,531,719.-) at an aggregate subscription price of twelve million four hundred forty thousand six hundred eleven Euro (EUR 12,440,611.-).

Third resolution

Agilitas Fund 1 RESOLVES to accept and record the subscription of the New Shares as follows:

Subscription / Payment

1. Agilitas Fund 1, represented as stated above, INTERVENES and hereby DECLARES to:

- (i) subscribe to the Agilitas Fund 1 New Shares; and
- (ii) fully pay up the Agilitas Fund 1 New Shares by way of a payment in cash of the Agilitas Fund 1 Subscription Price, i.e. seven million two hundred sixtyfour thousand one hundred ninety Euro (EUR 7,264,190.-).

The Agilitas Fund 1 Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company.

Agilitas Fund 1 RESOLVES to allocate the Agilitas Fund 1 Subscription Price as follows:

- (i) five hundred and twenty-five thousand eight hundred ninety-seven Euro (EUR 525,897.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) six million seven hundred thirty-eight thousand two hundred ninety-three Euro (EUR 6,738,293.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

2. Agilitas Fund 2, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration, intervenes to the meeting and hereby declares to:

- (i) subscribe to the Agilitas Fund 2 New Shares; and
- (ii) fully pay up the Agilitas Fund 2 New Shares by way of a payment in cash of the Agilitas Fund 2 Subscription Price, i.e. five million one hundred seventysix thousand four hundred twenty-one Euro (EUR 5,176,421.-).

The Agilitas Fund 2 Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company.

Agilitas Fund 1, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to allocate the Agilitas Fund 2 New Shares to Agilitas Fund 2.

As a result of the allocation by the Company of the Agilitas Fund 2 New Shares to Agilitas Fund 2, Agilitas Fund 2 is from now on a shareholder of the Company and, as such, is entitled to vote on the following resolutions. Agilitas Fund 1 and Agilitas Fund 2, acting in their capacity as shareholders of the Company, are hereafter together referred to as the "Shareholders".

The Shareholders RESOLVE to allocate the Agilitas Fund 2 Subscription Price as follows:

- (i) three hundred and eighty-two thousand nine hundred ninety-five Euro (EUR 382,995.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) four million seven hundred ninety-three thousand four hundred twenty-six Euro (EUR 4,793,426.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to create different classes of shares in the share capital of the Company, consisting of (i) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) class A shares (the "Class A Shares"), (iii) class B shares (the "Class B Shares"), (iv) class C shares (the "Class C Shares"), (v) class D shares (the "Class D Shares"), (vi) class E shares (the "Class E Shares"), (vii) class F shares (the "Class F Shares"), (viii) class G shares (the "Class G Shares"), (ix) class H shares (the "Class H Shares") and (x) class I shares (the "Class I Shares", and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares, the "Preferred Shares", and the Preferred Shares and the Ordinary Shares are together referred to as the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, the terms of the Shares being set out in the fifth resolution below.

The Shareholders further RESOLVE to convert all the five hundred and thirty-eight thousand three hundred ninety-seven (538,397) shares in the share capital of the Company held by Agilitas Fund 1 into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) new Ordinary Shares;
 - (ii) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) new Class A Shares;
 - (iii) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) new Class B Shares;
 - (iv) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) new Class C Shares;
 - (v) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) new Class D Shares;
 - (vi) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) new Class E Shares;
 - (vii) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) new Class F Shares;
 - (viii) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) new Class G Shares;
 - (ix) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) new Class H Shares; and
 - (x) fifty-eight thousand four hundred thirty-three (58,433) new Class I Shares,
- with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Shareholders further RESOLVE to convert all the three hundred and eighty-two thousand nine hundred ninety-five (382,995) shares in the share capital of the Company held by Agilitas Fund 2 into:

- (i) eight thousand eight hundred ninety-two (8,892) new Ordinary Shares;
- (ii) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) new Class A Shares;
- (iii) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) new Class B Shares;
- (iv) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) new Class C Shares;

- (v) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) new Class D Shares;
 - (vi) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) new Class E Shares;
 - (vii) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) new Class F Shares;
 - (viii) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) new Class G Shares;
 - (ix) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) new Class H Shares; and
 - (x) forty-one thousand five hundred sixty-seven (41,567) new Class I Shares,
- with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Shareholders acknowledge that as a result of the above resolutions, the Shares (together with the corresponding share premium) are held by the Shareholders as follows:

Shareholder	Number and class of shares held in the share capital of the Company	Aggregate share premium amount
Agilitas 2013 Private Equity Fund LP	12,500 Ordinary Shares 58,433 Class A Shares 58,433 Class B Shares 58,433 Class C Shares 58,433 Class D Shares 58,433 Class E Shares 58,433 Class F Shares 58,433 Class G Shares 58,433 Class H Shares 58,433 Class I Shares	EUR 6,738,293.-
Agilitas 2014 Co-Investment Fund I LP	8,892 Ordinary Shares 41,567 Class A Shares 41,567 Class B Shares 41,567 Class C Shares 41,567 Class D Shares 41,567 Class E Shares 41,567 Class F Shares 41,567 Class G Shares 41,567 Class H Shares 41,567 Class I Shares	EUR 4,793,426.-
TOTAL	21,392 Ordinary Shares 100,000 Class A Shares 100,000 Class B Shares 100,000 Class C Shares 100,000 Class D Shares 100,000 Class E Shares 100,000 Class F Shares 100,000 Class G Shares 100,000 Class H Shares 100,000 Class I Shares	EUR 11,531,719.-

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 6 of the Articles as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares - Repurchase.

6.1 - Subscribed share capital

The Company's share capital is fixed at nine hundred and twenty-one thousand three hundred ninety-two Euro (EUR 921,392.-) represented by (i) twenty-one thousand three hundred ninety-two (21,392) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) one hundred thousand (100,000) class A shares (the "Class A Shares"), (iii) one hundred thousand (100,000) class B shares (the "Class B Shares"), (iv) one hundred thousand (100,000) class C shares (the "Class C Shares"), (v) one hundred thousand (100,000) class D shares (the "Class D Shares"), (vi) one hundred thousand (100,000) class E shares (the "Class E Shares"), (vii) one hundred thousand (100,000) class F shares (the "Class F Shares"), (viii) one hundred thousand (100,000) class G shares (the "Class G Shares"), (ix) one hundred thousand (100,000) class H shares (the "Class H Shares") and (x) one hundred thousand (100,000) class I shares (the "Class I Shares" and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares, the "Preferred Shares") representing a total of nine hundred and twenty-one thousand three hundred ninety-two (921,392) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. The Ordinary Shares and the Preferred Shares are together referred to as the "Shares".

The Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares constitute separate classes of Shares with different economic rights as set out in these Articles.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Repurchase

6.2.1 - The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of Preferred Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es) of Preferred Shares, in accordance with the provisions set out in this article 6.2. In case of repurchase and cancellation of a class of Preferred Shares, such repurchase and cancellation shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class I Shares).

6.2.2 - Each class of Preferred Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount and the holders of Preferred Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Preferred Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Preferred Share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

6.2.3 - Any amendments to the present article 6.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all Shares in issue.

6.3 - Share premium

Any available share premium amount shall be distributable.

6.4 - Modification of share capital The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.5 - Voting rights - Distributions

6.5.1 - Each Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

6.5.2 - Ordinary Shares Dividend Right

The Ordinary Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them commensurate to their holding of Ordinary Shares.

6.5.3 - Class A Shares Dividend Rights

The Class A Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them commensurate to their holding of Class A Shares.

6.5.4 - Class B Shares Dividend Rights

The Class B Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them commensurate to their holding of Class B Shares.

6.5.5 - Class C Shares Dividend Rights

The Class C Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them commensurate to their holding of Class C Shares.

6.5.6 - Class D Shares Dividend Rights

The Class D Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them commensurate to their holding of Class D Shares.

6.5.7 - Class E Shares Dividend Rights

The Class E Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them commensurate to their holding of Class E Shares.

6.5.8 - Class F Shares Dividend Rights

The Class F Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them commensurate to their holding of Class F Shares.

6.5.9 - Class G Shares Dividend Rights

The Class G Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them commensurate to their holding of Class G Shares.

6.5.10 - Class H Shares Dividend Rights

The Class H Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them commensurate to their holding of Class H Shares.

6.5.11 - Class I Shares Dividend Rights

The Class I Shares give their holders the right to receive the remainder of any dividend distribution.

6.5.12 Should any class of Preferred Shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of Preferred Shares to be redeemed in the reverse alphabetical order (i.e. initially the Class I Shares).

6.5.13 - If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

6.5.14 - In any case, dividends can only be distributed and Preferred Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of such Law.

6.6 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.7 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.8 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register of the Company in accordance with article 185 of the Law.

6.9 - Definitions

Available Amount means in relation to the relevant class of Preferred Shares the total amount of net profits attributable to that class of Preferred Shares (subject to the provisions of article 6.5 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the Articles or in the reasonable opinion of the sole manager or board of managers, as the case may be, set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Preferred Shares in accordance with the provisions of article 6.5 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of Preferred Shares in accordance with the provisions of article 6.5 of the Articles)

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the board of managers.

Cancellation Value Per Share means the cancellation amount per Share within the relevant class of Preferred Shares to be paid to the shareholders. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Preferred Shares in issue in the class of Preferred Shares to be repurchased and cancelled.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Total Cancellation Amount means the amount to be paid as the redemption price for the class of Shares so redeemed. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or the board of managers, as the case may be, on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 6.5. The Total Cancellation Amount for each relevant class of Preferred Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of Preferred Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 13.2 of the Articles as follows:

" **13.2. Interim dividends.** Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company and in accordance with article 6.5. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company.

Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution."

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

A comparu:

Agilitas 2013 Private Equity Fund LP, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1619, agissant par son general partner Agilitas 2013 Private Equity GP LP, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1618, lui-même agissant par son general partner Agilitas 2013 Private Equity GP Limited, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 113076 ("Agilitas Fund 1"),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

1. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

2. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique détenant toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales actuellement émises par Apioni Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent Euro (12.500,- EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191787 (la "Société").

3. La Société a été constituée par un acte de Maître Francis Kessler, précité, en date du 03 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3653 du 02 décembre 2014.

4. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

5. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant (l'"Ordre du Jour"):

Ordre du jour

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent huit mille huit cent quatre-vingt-douze Euro (908.892,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, à un montant de neuf cent vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-douze Euro (921.392,- EUR), représenté par neuf cent vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-douze (921.392) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

4. Emission avec paiement d'une prime d'émission totale de onze millions cinq cent trente-et-un mille sept cent dix-neuf Euro (11.531.719,- EUR) de neuf cent huit mille huit cent quatre-vingt-douze (908.892) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, à un prix total de souscription de douze millions quatre cent quarante mille six cent onze Euro (12.440.611,- EUR) (les "Nouvelles Parts Sociales").

5. Souscription des Nouvelles Parts Sociales de la façon suivante:

(a) souscription à cinq cent vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (525.897) Nouvelles Parts Sociales (les "Nouvelles Parts Sociales Agilitas Fund I"), avec le paiement d'une prime d'émission totale de six millions sept cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-treize Euro (6.738.293,- EUR), par Agilitas 2013 Private Equity Fund LP ("Agilitas Fund 1"), au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de sept millions deux cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-dix Euro (7.264.190,- EUR) (le "Prix de Souscription Agilitas Fund 1") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales Agilitas Fund I à Agilitas Fund 1; et

(b) souscription à trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze (382.995) Nouvelles Parts Sociales (les "Nouvelles Parts Sociales Agilitas Fund 2") par Agilitas 2014 Co-Investment Fund I L.P., un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1880, agissant par son general partner Agilitas 2014 Co-Investment I GP L.P., un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1881, lui-même agissant par son general partner Agilitas 2014 Co-Investment GP Limited, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 117188 ("Agilitas Fund 2"), avec le paiement d'une prime d'émission totale de quatre millions sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cent vingt-six Euro (4.793.426,-EUR), au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de cinq millions cent soixante-seize mille quatre cent vingt-et-un Euro (5.176.421,- EUR) (le "Prix de Souscription Agilitas Fund 2") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales Agilitas Fund 2 à Agilitas Fund 2.

6. Création de différentes classes de parts sociales et conversion de:

(a) toutes les cinq cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (538.397) parts sociales détenues par Agilitas Fund 1 en (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires, (ii) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) parts sociales de classe A, (iii) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) parts sociales de classe B, (iv) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) parts sociales de classe C, (v) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) parts sociales de classe D, (vi) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) parts sociales de classe E, (vii) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) parts sociales de classe F, (viii) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) parts sociales de classe G, (ix) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) parts sociales de classe H et (x) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) parts sociales de classe I; et

(b) toutes les trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze (382.995) parts sociales détenues par Agilitas Fund 2 en (i) huit mille huit cent quatre-vingt-douze (8.892) parts sociales ordinaires, (ii) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) parts sociales de classe A, (iii) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) parts sociales de classe B, (iv) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) parts sociales de classe C, (v) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) parts sociales de classe D, (vi) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) parts sociales de classe E, (vii) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) parts sociales de classe F, (viii) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) parts sociales de classe G, (ix) quarante-et-un mille cinq cent

soixante-sept (41.567) parts sociales de classe H et (x) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) parts sociales de classe I.

7. Modification de l'article 6 des statuts de la Société de la façon suivante:

" Art. 6. Capital social - Parts sociales - Rachat.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à neuf cent vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-douze Euro (EUR 921.392,-) représenté par (i) vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-douze (21.392) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), (ii) cent mille (100.000) parts sociales de Classe A (les "Parts Sociales de classe A"), (iii) cent mille (100.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de classe B"), (iv) cent mille (100.000) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de classe C"), (v) cent mille (100.000) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de classe D"), (vi) cent mille (100.000) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de classe E"), (vii) cent mille (100.000) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de classe F"), (viii) cent mille (100.000) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de classe G"), (ix) cent mille (100.000) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de classe H") et (x) cent mille (100.000) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de classe I" et, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe H, les "Parts Sociales Préférentielles") représentant un total de neuf cent vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-douze (921.392) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles constituent ensemble les "Parts Sociales".

Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I constituent des classes de Parts Sociales séparées et donnent accès à des droits économiques différents tels que décrits par les présents Statuts.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Rachat

6.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales Préférentielles, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales Préférentielles par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, conformément aux dispositions de l'article 6.2. En cas de rachat et d'annulation d'une classe de Parts Sociales Préférentielles, ce rachat et cette annulation seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe I).

6.2.2 - Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible et les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles des classes de Parts Sociales Préférentielles rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale Préférentielle de la classe correspondante détenue par chacun d'eux et annulées.

6.2.3 - Toute modification au présent article 6.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés (le cas échéant) qui devra se tenir avec un quorum de 100% des Parts Sociales émises.

6.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

6.4 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.5 - Droits de vote - Distributions

6.5.1 - Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

6.5.2 - Droit au Dividende des Parts Sociales Ordinaires

Les Parts Sociales Ordinaires donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales Ordinaires.

6.5.3 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe A

Les Parts Sociales de Classe A donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe A.

6.5.4 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe B

Les Parts Sociales de Classe B donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe B.

6.5.5 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe C

Les Parts Sociales de Classe C donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe C.

6.5.6 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe D

Les Parts Sociales de Classe D donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe D.

6.5.7 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe E

Les Parts Sociales de Classe E donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe E.

6.5.8 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe F

Les Parts Sociales de Classe F donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe F.

6.5.9 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe G

Les Parts Sociales de Classe G donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe G.

6.5.10 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe H

Les Parts Sociales de Classe H donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe H.

6.5.11 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe I

Les Parts Sociales de Classe I donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir le reste des distributions de dividendes.

6.5.12 - Si une classe de Parts Sociales Privilégiées a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividende sera alloué à la classe de Parts Sociales Préférentielles émises suivante à rembourser dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. initialement la Classe de Parts Sociales I).

6.5.13 - Si les dividendes mentionnés ci-dessus ne sont pas déclarés ou payés au cours d'une ou plusieurs années particulières, les droits aux dividendes fixes continueront de s'accumuler.

6.5.14 - Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux dispositions applicables de ladite Loi.

6.6 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société et un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.7 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.8 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

6.9 - Définitions

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

Liquidités Disponibles par Part Sociale signifie par rapport à chaque classe de Parts Sociales, les Liquidités Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible signifie en relation avec la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales Préférentielles (sous réserve des dispositions de l'article 6.5 des Statuts) (y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'article 13 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du gérant unique ou conseil de gérance, tel que le cas, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = bénéfices nets attribués à la classe de Parts Sociales Préférentielles conformément aux dispositions de l'article 6.5 des Statuts (y compris le bénéfice reporté à nouveau tels que déterminés pour la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente conformément aux dispositions de l'article 6.5 des Statuts).

P = prime d'émission et réserves librement distribuables.

CR = le montant de la réduction de capital social et de réserve légale relatifs à la classe de Parts Sociales Préférentielles à annuler dans la mesure où il correspond aux montants disponibles conformément à la loi.

L = les pertes (y compris les pertes reportées en avant le cas échéant).

LR = toutes sommes placées en réserve conformément aux exigences légales ou des Statuts.

PR = sommes mises de côté pour couvrir raisonnablement les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion du conseil de gérance.

Montant d'Annulation Total signifie le montant à payer comme prix de remboursement pour les classes de Parts Sociales remboursées. Le Montant D'Annulation Total est un montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, tel que le cas, sur la base des Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'article 6.5. Le Montant d'Annulation Total de chaque classe de Parts Sociales Préférentielles est le Montant Disponible de la classe pertinente au moment du remboursement et de l'annulation de la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente, pourvu cependant que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible. Dès le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente, la Valeur d'Annulation par Part Sociale devient due et échue par la Société.

Valeur d'Annulation par Part Sociale signifie le montant d'annulation par Part Sociale dans la classe correspondante de Parts Préférentielles à payer aux associés. La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales Préférentielles à rembourser et annuler."

8. Modification de l'article 13.2 des statuts de la Société de la façon suivante:

" **13.2. Dividendes intérimaires.** Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- De plus, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées à nouveau et de toute somme devant être allouée à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus et en conformité avec l'article 6.5. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition."

Agilias Fund 1 a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Agilias Fund 1 DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent huit mille huit cent quatre-vingt-douze Euro (908.892,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, à un montant de neuf cent vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-douze Euro (921.392,- EUR), représenté par neuf cent vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-douze (921.392) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune.

Deuxième résolution

Agilias Fund 1 DECIDE d'émettre les Nouvelles Parts Sociales, c'est-à-dire neuf cent huit mille huit cent quatre-vingt-douze (908.892) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, avec paiement d'une prime d'émission totale de onze millions cinq cent trent-et-un mille sept cent dix-neuf Euro (11.531.719,- EUR) à un prix de souscription total de douze millions quatre cent quarante mille six cent soixante-et-un Euro (12.440.661,- EUR).

Troisième résolution

Agilias Fund 1 DECIDE d'accepter et enregistrer la souscription aux Nouvelles Parts comme suit:

Souscription/Paiement

1. Agilias Fund 1, représenté comme ci-avant indiqué, INTERVIENT et DECLARE:

- (i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Agilias Fund 1; et
- (ii) payer et libérer l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales Agilias Fund 1 au moyen d'un paiement en numéraire du Prix de Souscription Agilias Fund 1, c'est-à-dire sept millions deux cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-dix Euro (7.264.190,- EUR).

Le Prix de Souscription Agilias Fund 1 se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société Agilias Fund 1 DECIDE d'allouer le Prix de Souscription Agilias Fund I de la façon suivante:

- (i) cinq cent vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-sept Euro (525.897,-EUR) sont alloués au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) six millions sept cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-treize Euro (6.738.293,- EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

2. Agilias Fund 2, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, INTERVIENT à la présente assemblée et DECLARE:

- (i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Agilias Fund 2; et
- (ii) payer et libérer l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales Agilias Fund 2 au moyen d'un paiement en numéraire du Prix de Souscription Agilias Fund 2, c'est-à-dire cinq millions cent soixante-seize mille quatre cent vingt-et-un Euro (5.176.421,- EUR).

Le Prix de Souscription Agilias Fund 2 se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société Agilias Fund 1, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'allouer les Nouvelles Parts Sociales Agilias Fund 2 à Agilias Fund 2.

En conséquence de l'allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales Agilias Fund 2 à Agilias Fund 2, Agilias Fund 2 est dès maintenant un associé de la Société et, à ce titre, est habilité à voter sur les résolutions qui suivent. Agilias Fund 1 et Agilias Fund 2, agissant en leur qualité d'associés de la Société, sont ci-après désignés comme les "Associés".

Les Associés DECIDENT d'allouer le Prix de Souscription Agilias Fund 2 de la façon suivante:

- (i) trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euro (382.995,- EUR) sont alloués au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) quatre millions sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cent vingt-six Euro (4.793.426,- EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Les Associés DECIDENT de créer différentes classes de parts sociales dans le capital social de la Société, consistant en (i) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), (ii) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (iii) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iv) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (v) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (vi) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vii) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (viii) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (ix) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") et (x) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I" et collectivement avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F,

les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe H, les "Parts Sociales Préférentielles", et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles sont collectivement désignés comme les "Parts Sociales"), d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, les termes des Parts Sociales étant définis dans la cinquième résolution ci-dessous.

Les Associés DECIDENT de convertir toutes les cinq cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (538.397) parts sociales dans le capital de la Société détenues par Agilitas Fund 1 en:

- (i) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales Ordinaires;
 - (ii) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) nouvelles Parts Sociales de Classe A;
 - (iii) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) nouvelles Parts Sociales de Classe B;
 - (iv) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) nouvelles Parts Sociales de Classe C;
 - (v) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) nouvelles Parts Sociales de Classe D;
 - (vi) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) nouvelles Parts Sociales de Classe E;
 - (vii) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) nouvelles Parts Sociales de Classe F;
 - (viii) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) nouvelles Parts Sociales de Classe G;
 - (ix) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) nouvelles Parts Sociales de Classe H; et
 - (x) cinquante-huit mille quatre cent trente-trois (58.433) nouvelles Parts Sociales de Classe I,
- d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Les Associés DECIDENT de convertir toutes les trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze (382.995) parts sociales dans le capital de la Société détenues par Agilitas Fund 2 en:

- (i) huit mille huit cent quatre-vingt-douze (8.892) nouvelles Parts Sociales Ordinaires;
 - (ii) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) nouvelles Parts Sociales de Classe A;
 - (iii) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) nouvelles Parts Sociales de Classe B;
 - (iv) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) nouvelles Parts Sociales de Classe C;
 - (v) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) nouvelles Parts Sociales de Classe D;
 - (vi) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) nouvelles Parts Sociales de Classe E;
 - (vii) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) nouvelles Parts Sociales de Classe F;
 - (viii) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) nouvelles Parts Sociales de Classe G;
 - (ix) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) nouvelles Parts Sociales de Classe H; et
 - (x) quarante-et-un mille cinq cent soixante-sept (41.567) nouvelles Parts Sociales de Classe I,
- d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Les Associés constatent qu'en conséquence des résolutions ci-dessus, les Parts Sociales (avec la prime d'émission correspondante), sont détenues par les Associés comme de la façon suivante:

Associé	Nombre et classes de parts sociales dans le capital social de la Société	Montant total de prime d'émission
Agilias 2013 Private Equity Fund LP	12.500 Parts Sociales Ordinaires 58.433 Parts Sociales de Classe A 58.433 Parts Sociales de Classe B 58.433 Parts Sociales de Classe C 58.433 Parts Sociales de Classe D 58.433 Parts Sociales de Classe E 58.433 Parts Sociales de Classe F 58.433 Parts Sociales de Classe G 58.433 Parts Sociales de Classe H 58.433 Parts Sociales de Classe I	6.738.293,- EUR
Agilias 2014 Co-Investment Fund I LP	8.892 Parts Sociales Ordinaires 41.567 Parts Sociales de Classe A 41.567 Parts Sociales de Classe B 41.567 Parts Sociales de Classe C 41.567 Parts Sociales de Classe D 41.567 Parts Sociales de Classe E 41.567 Parts Sociales de Classe F 41.567 Parts Sociales de Classe G 41.567 Parts Sociales de Classe H 41.567 Parts Sociales de Classe I	4.793.426,- EUR
Total	21.392 Parts Sociales Ordinaires 100.000 Parts Sociales de Classe A 100.000 Parts Sociales de Classe B 100.000 Parts Sociales de Classe C 100.000 Parts Sociales de Classe D 100.000 Parts Sociales de Classe E 100.000 Parts Sociales de Classe F 100.000 Parts Sociales de Classe G 100.000 Parts Sociales de Classe H 100.000 Parts Sociales de Classe I	11.531.719,- EUR

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 6 des Statuts de la façon suivante:

" Art. 6. Capital social - Parts sociales - Rachat.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à neuf cent vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-douze Euro (EUR 921.392,-) représenté par (i) vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-douze (21.392) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), (ii) cent mille (100.000) parts sociales de Classe A (les "Parts Sociales de classe A"), (iii) cent mille (100.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de classe B"), (iv) cent mille (100.000) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de classe C"), (v) cent mille (100.000) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de classe D"), (vi) cent mille (100.000) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de classe E"), (vii) cent mille (100.000) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de classe F"), (viii) cent mille (100.000) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de classe G"), (ix) cent mille (100.000) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de classe H") et (x) cent mille (100.000) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de classe I" et, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe H, les "Parts Sociales Préférentielles") représentant un total de neuf cent vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-douze (921.392) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles constituent ensemble les "Parts Sociales".

Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I constituent des classes de Parts Sociales séparées et donnent accès à des droits économiques différents tels que décrits par les présents Statuts.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Rachat

6.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales Préférentielles, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales Préférentielles par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, conformément aux dispositions de l'article 6.2. En cas de rachat et d'annulation d'une classe de Parts Sociales Préférentielles, ce rachat et cette annulation seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe I).

6.2.2 - Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible et les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles des classes de Parts Sociales Préférentielles rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale Préférentielle de la classe correspondante détenue par chacun d'eux et annulées.

6.2.3 - Toute modification au présent article 6.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés (le cas échéant) qui devra se tenir avec un quorum de 100% des Parts Sociales émises.

6.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

6.4 - Modification du capital social Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.5 - Droits de vote - Distributions

6.5.1 - Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

6.5.2 - Droit au Dividende des Parts Sociales Ordinaires

Les Parts Sociales Ordinaires donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales Ordinaires.

6.5.3 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe A

Les Parts Sociales de Classe A donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe A.

6.5.4 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe B

Les Parts Sociales de Classe B donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe B.

6.5.5 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe C

Les Parts Sociales de Classe C donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe C.

6.5.6 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe D

Les Parts Sociales de Classe D donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe D.

6.5.7 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe E

Les Parts Sociales de Classe E donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe E.

6.5.8 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe F

Les Parts Sociales de Classe F donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe F.

6.5.9 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe G

Les Parts Sociales de Classe G donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe G.

6.5.10 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe H

Les Parts Sociales de Classe H donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe H.

6.5.11 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe I

Les Parts Sociales de Classe I donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir le reste des distributions de dividendes.

6.5.12 - Si une classe de Parts Sociales Privilégiées a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividende sera alloué à la classe de Parts Sociales Préférentielles émises suivante à rembourser dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. initialement la Classe de Parts Sociales I).

6.5.13 - Si les dividendes mentionnés ci-dessus ne sont pas déclarés ou payés au cours d'une ou plusieurs années particulières, les droits aux dividendes fixes continueront de s'accumuler.

6.5.14 - Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux dispositions applicables de ladite Loi.

6.6 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société et un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.7 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.8 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

6.9 - Définitions

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

Liquidités Disponibles par Part Sociale signifie par rapport à chaque classe de Parts Sociales, les Liquidités Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible signifie en relation avec la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales Préférentielles (sous réserve des dispositions de l'article 6.5 des Statuts) (y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'article 13 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du gérant unique ou conseil de gérance, tel que le cas, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = bénéfices nets attribués à la classe de Parts Sociales Préférentielles conformément aux dispositions de l'article 6.5 des Statuts (y compris les bénéfices reportés à nouveau tels que déterminés pour la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente conformément aux dispositions de l'article 6.5 des Statuts).

P = prime d'émission et réserves librement distribuables.

CR = le montant de la réduction de capital social et de réserve légale relatifs à la classe de Parts Sociales Préférentielles à annuler dans la mesure où il correspond aux montants disponibles conformément à la loi.

L = les pertes (y compris les pertes reportées en avant le cas échéant).

LR = toutes sommes placées en réserve conformément aux exigences légales ou des Statuts.

PR = sommes mises de côté pour couvrir raisonnablement les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion du conseil de gérance.

Montant d'Annulation Total signifie le montant à payer comme prix de remboursement pour les classes de Parts Sociales remboursées. Le Montant D'Annulation Total est un montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de

gérance, tel que le cas, sur la base des Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'article 6.5. Le Montant d'Annulation Total de chaque classe de Parts Sociales Préférentielles est le Montant Disponible de la classe pertinente au moment du remboursement et de l'annulation de la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente, pourvu cependant que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible. Dès le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente, la Valeur d'Annulation par Part Sociale devient due et échue par la Société.

Valeur d'Annulation par Part Sociale signifie le montant d'annulation par Part Sociale dans la classe correspondante de Parts Sociales Préférentielles à payer aux associés. La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales Préférentielles à rembourser et annuler."

Cinquième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier le l'article 13.2 des Statuts de la façon suivante:

" **13.2. Dividendes intérimaires.** Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- De plus, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées à nouveau et de toute somme devant être allouée à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus et en conformité avec l'article 6.5. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition."

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17926. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015030208/1076.

(150033011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Apia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des trois cantons.

R.C.S. Luxembourg B 194.631.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of February.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

SHANGO, a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under Belgian law, having its registered office at 480 avenue Louise B-1050 Ixelles, Belgium and registered with the Belgian Banque Carrefour des Entreprises under number 0536.872.531,

here represented by Mrs Rachida El Farhane, notary clerk, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, intellectual property rights of whatever origin and other property, rights and interest in property, including real properties in the Grand Duchy of Luxembourg and/ or elsewhere in the world, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Apia Holding S.à.r.l."

Art. 5. The registered office is established in Koerich.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.-EUR) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.-EUR) each, all subscribed and fully paidup.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing

one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes being A managers and B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Towards third parties, the Company shall be bound as follows:

- for day-to-day matters, not exceeding three hundred thousand Euros (EUR 300,000.-), by the sole signature of any class A or class B Manager;

- for all other matters, by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in the registered office of the Company.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in the registered office of the Company.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each. Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately at one thousand fifty euro (EUR 1,050.-).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2015.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Managers:

Ms. Céline DOYEN, employee, born on June 24, 1972 in Huy Belgium, with professional address at 7, rue des trois cantons L-8399 Windhof, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ms. Aurélie PARAGE, employee, born on February 14, 1983 in Saint-Mard Belgium, with professional address at 7, rue des trois cantons L-8399 Windhof, Grand-Duchy of Luxembourg.

Class B Manager:

Mr Marc CHAMBON, companies director, born on March 2, 1964 in Thionville, France, with private address at 7, rue des Panlous F-78100 Saint-Germain en Laye, France;

Towards third parties, the Company shall be bound as follows:

- for day-to-day matters, not exceeding three hundred thousand Euros (EUR 300,000), by the sole signature of any class A or class B Manager;
- for all other matters, by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

2. Resolved that the registered office shall be at L-89399 Windhof, 7, rue des trois cantons.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq février.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

SHANGO, société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 480 avenue Louise B-1050 Ixelles, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises Belge sous le numéro 0536.872.531,

représentée par Madame Rachida El Farhane, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Apia Holding S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Koerich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée comme suit:

- pour la gestion journalière, sans excéder trois cent mille euros (EUR 300.000,-), par la signature individuelle d'un des gérants de catégorie A ou de catégorie B;

- pour tout le reste, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libérée en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. La preuve de ce versement a été apportée au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et que la preuve de tous ces paiements lui a été rapportée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

2) Fixation du nombre de Gérants à trois (3), et nomination des Gérants suivants pour une période illimitée:

Gérants de catégorie A:

Madame Céline DOYEN, salariée, née le 24 juin 1972 à Huy, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue des trois cantons L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Madame Aurélie PARAGE, salariée, née le 14 février 1983 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue des trois cantons L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

Monsieur Marc CHAMBON, administrateur de sociétés, né le 2 mars 1964 à Thionville, France, demeurant au 7, rue des Panloups F-78100 Saint-Germain en Laye, France.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée comme suit:

- pour la gestion journalière, sans excéder trois cent mille euros (EUR 300.000,-), par la signature individuelle d'un des gérants de catégorie A ou de catégorie B;

- pour tout le reste, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Fixation du siège social de la Société à L-8399 Windhof, 7, rue des trois cantons.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4208. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015030207/338.

(150033323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

AXA Redilion ManagementCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.843.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of February.

before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of AXA Redilion ManagementCo S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile REUTER, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 24 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1587 of 25 June 2012, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168843 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 16 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2192 of 19 August 2014.

The meeting was declared open at 6.00 p.m. by Simon BARNES, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sophie WEGMANN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Sophie WEGMANN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million seven hundred eighty thousand euro (EUR 1,780,000.-) so as to raise it from its present amount of one million eight hundred thirty thousand one hundred thirty euro (EUR 1,830,130.-) to three million six hundred ten thousand one hundred thirty euro (EUR 3,610,130.-).

2 To issue one hundred seventy-eight thousand (178,000) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by (i) AXA ASSURANCES Luxembourg, (ii) AXA Assurances Vie Luxembourg, (iii) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, (iv) AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., (v) TD-BA Private Equity Sub GmbH, (vi) HG-I Alternative Investments Beteiligungs GmbH & Co KG, (vii) Predica Infrastructure S.A. and (viii) Régime de rentes du Mouvement Desjardins and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million seven hundred eighty thousand euro (EUR 1,780,000.-) so as to raise it from its present amount of one million eight hundred thirty thousand one hundred thirty euro (EUR 1,830,130.-) to three million six hundred ten thousand one hundred thirty euro (EUR 3,610,130.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one hundred seventy-eight thousand (178,000) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, and to accept subscription for these new shares.

Subscription - Payment

There upon appeared:

- AXA ASSURANCES LUXEMBOURG, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84514, represented by Sophie WEGMANN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 January 2015, and declared to subscribe for one thousand two hundred thirty-four (1,234) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of one million two hundred eight thousand sixty euro (EUR 1,208,060.-) and to fully pay in cash for these shares;

- AXA Assurances Vie Luxembourg, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 53467, represented by Sophie WEGMANN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 January 2015, and declared to subscribe for one thousand two hundred thirty-four (1,234) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of one million two hundred eight thousand sixty euro (EUR 1,208,060.-) and to fully pay in cash for these shares;

- AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque adopting the form of a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154953, represented by its general partner AXA Infrastructure III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152111, itself represented by Sophie WEGMANN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 January 2015, and declared to subscribe for eighty-four thousand one hundred eighty-nine (84,189) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of eighty-two million three hundred ninety-three thousand six hundred euro (EUR 82,393,600.-) and to fully pay in cash for these shares;

- AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169487, represented by its general partner AXA Redilion Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168816, itself represented by Sophie WEGMANN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 January 2015, and declared to subscribe for thirty-four thousand five hundred sixty-two (34,562) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of thirty-three million eight hundred twenty-four thousand nine hundred thirty-five euro (EUR 33,824,935.-) and to fully pay in cash for these shares;

- TD-BA Private Equity Sub GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of Germany, having its registered office at 50679 Köln, Charles-de-Gaulle-Platz 1, Germany, registered with the commercial register of the local court of Cologne, Germany, under the number HRB 77185, represented by Sophie WEGMANN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 February 2015, and declared to subscribe for nine thousand eight hundred seventy-five (9,875) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of nine million six hundred sixty-four thousand four hundred twelve euro (EUR 9,664,412.-) and to fully pay in cash for these shares;

- HG-I Alternative Investments Beteiligungs GmbH & Co KG, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft governed by the laws of Germany, having its registered office at 50679 Köln, Charles-de-Gaulle-Platz 1 Germany, registered with the commercial register of the local court of Cologne under number HRA 28747, represented by Sophie WEGMANN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 February 2015, and declared to subscribe for nine thousand eight hundred seventy-five (9,875) new class A shares with

a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of nine million six hundred sixty-four thousand four hundred twelve euro (EUR 9,664,412.-) and to fully pay in cash for these shares;

- Predica Infrastructure S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137978, represented by Sophie WEGMANN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 January 2015, and declared to subscribe for twenty-four thousand six hundred eighty-seven (24,687) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of twentyfour million one hundred sixty-one thousand sixteen euro (EUR 24,161,016.-) and to fully pay in cash for these shares; and

- Régime de rentes du Mouvement Desjardins, a Canadian pension plan, having its registered address at 95, rue des Commandeurs, Lévis, Québec, G6V 6P6, Canada, registered under RRQ Number 25717,

represented by Sophie WEGMANN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 February 2015, and declared to subscribe for twelve thousand three hundred forty-four (12,344) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of twelve million eighty thousand five hundred three euro (EUR 12,080,503.-) and to fully pay in cash for these shares.

(Together, the "Subscribers").

The amount of one hundred seventy-five million nine hundred eighty-four thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 175,984,998.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred seventy-eight thousand (178,000) new class A shares to the above mentioned shareholders.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at three million six hundred ten thousand one hundred thirty euro (EUR 3,610,130.-) divided into three hundred sixty-one thousand twelve (361,012) class A shares (the "Class A Shares") which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour de février,

par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Redilion ManagementCo S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile REUTER, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1587 du 25 juin 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168843 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 16 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2192, en date du 19 août 2014.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18h00 sous la présidence de Simon BARNES, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Sophie WEGMANN, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Sophie WEGMANN, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.780.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent trente mille cent trente euros (EUR 1.830.130,-) à trois millions six cent dix mille cent trente euros (EUR 3.610.130,-).

2 Émission de cent soixante-dix-huit mille (178.000) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission, (i) AXA ASSURANCES Luxembourg, (ii) AXA Assurances Vie Luxembourg, (iii) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, (iv) AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., (v) TD-BA Private Equity Sub GmbH, (vi) HG-I Alternative Investments Beteiligungs GmbH & Co KG, (vii) Predica Infrastructure S.A. et (viii) Régime de rentes du Mouvement Desjardins, à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.780.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent trente mille cent trente euros (EUR 1.830.130,-) à trois millions six cent dix mille cent trente euros (EUR 3.610.130,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cent soixante-dix-huit mille (178.000) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, et d'accepter la souscription de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite, ont comparu:

- AXA ASSURANCES LUXEMBOURG, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84514, représenté par Sophie WEGMANN, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 janvier 2015, et déclare souscrire à mille deux cent trente-quatre (1.234) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million deux cent huit mille soixante euros (EUR 1.208.060,-) à libérer intégralement en espèces;

- AXA Assurances Vie Luxembourg, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53467, représenté par Sophie WEGMANN, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 janvier 2015, et déclare souscrire à mille deux cent trente-quatre (1.234) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million deux cent huit mille soixante euros (EUR 1.208.060,-) à libérer intégralement en espèces;

- AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque adoptant la forme d'une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154953, représenté par son associé commandité AXA Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152111, représenté par Sophie WEGMANN, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2015, et déclare souscrire

à quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-neuf (84.189) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille six cents euros (EUR 82.393.600,-) à libérer intégralement en espèces;

- AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169487, représenté par son associé commandité AXA Redilion Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168816, représenté par Sophie WEGMANN, juriste, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2015, et déclare souscrire à trente-quatre mille cinq cent soixante-deux (34.562) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trente-trois millions huit cent vingt-quatre mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 33.824.935,-) à libérer intégralement en espèces;

- TD-BA Private Equity Sub GmbH, un Gesellschaft mit beschränkter Haftung régi par le droit allemand, ayant son siège social au 50679 Köln, Charles-de-Gaulle-Platz 1, Allemagne, et immatriculé au registre du commerce du tribunal local de Cologne, Allemagne, sous le numéro HRB 77185, représenté par Sophie WEGMANN, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 février 2015, et déclare souscrire à neuf mille huit cent soixante-quinze (9.875) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de neuf millions six cent soixante-quatre mille quatre cent douze euros (EUR 9.664.412,-) à libérer intégralement en espèces;

- HG-I Alternative Investments Beteiligungs GmbH & Co KG, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft régi par le droit allemand, ayant son siège social au 50679 Köln, Charlesde-Gaulle-Platz 1, Allemagne, et immatriculé au registre du commerce du tribunal local de Cologne, Allemagne, sous le numéro HRA 28747, représenté par Sophie WEGMANN, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 février 2015, et déclare souscrire à neuf mille huit cent soixante-quinze (9.875) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de neuf millions six cent soixante-quatre mille quatre cent douze euros (EUR 9.664.412,-) à libérer intégralement en espèces;

- Predica Infrastructure S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137978, représenté par Sophie WEGMANN, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 janvier 2015, et déclare souscrire à vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (24.687) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt-quatre millions cent soixante-et-un mille seize euros (EUR 24.161.016,-) à libérer intégralement en espèces; et

- Régime de rentes du Mouvement Desjardins, un fonds de pension canadien, ayant son adresse au 95, rue des Commandeurs, Lévis, Québec, G6V 6P6, Canada, et immatriculé sous le numéro RRQ Number 25717, représenté par Sophie WEGMANN, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 février 2015, et déclare souscrire à douze mille trois cent quarante-quatre (12.344) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de douze millions quatre-vingt mille cinq cent trois euros (EUR 12.080.503,-) à libérer intégralement en espèces.

(ensemble, les «Souscripteurs»).

Le montant de cent soixante-quinze millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 175.984.998,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent soixante-dix-huit mille (178.000) actions nouvelles de catégorie A aux actionnaires indiqué ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis est fixé à trois millions six cent dix mille cent trente euros (EUR 3.610.130,-), représenté par trois cent soixante-et-un mille douze (361.012) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires, et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B») qui doit être détenue par l'associé-commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'assemblée connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 février 2015. Relation: DAC/2015/2802. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030259/285.

(150033872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 36.556,48.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

—
EXTRAIT

En date du 17 octobre 2014, l'associé de la Société, Appleby Trust (Jersey) Limited agissant en sa qualité de Trustee de Study Group Equity Plan Employee Trust («Appleby») a transféré à l'associé de la Société, Robert Morgan:

- 5.696 parts sociales de classe C;
- 813 parts sociales de classe E2;
- 813 parts sociales de classe F2; et
- 813 parts sociales de classe G2.

En date du 13 novembre 2014, Appleby a transféré à l'associé de la Société, Paul Levett:

- 4.747 parts sociales de classe C;
- 678 parts sociales de classe E2;
- 678 parts sociales de classe F2; et
- 678 parts sociales de classe G2.

Suite à ces transferts Appleby détient les parts sociales en émission dans la Société telles que listées ci-dessous:

- 16.376 parts sociales de classe C;
- 2.340 parts sociales de classe E2;
- 2.340 parts sociales de classe F2;
- 2.340 parts sociales de classe G2; et
- 462 parts sociales préférentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015028355/30.

(150032468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Ansea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 73.658.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028200/9.

(150032855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

White Fairy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 89.208.

- Constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 septembre 2002, publié au Mémorial C n° 1611 du 9 novembre 2002.

- Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 26 mai 2010, publié au Mémorial C n° 1598 du 6 août 2010.

Il résulte du procès-verbal l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 4 février 2015, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Le siège social de la société WHITE FAIRY HOLDING S.A. est transféré au 15, boulevard Roosevelt, à 2450 Luxembourg, à compter du 4 février 2015.

Suite à la démission de:

* Madame Sandrine BISARO, demeurant professionnellement à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg: administrateur,

* P.A.L. Management Services, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg: administrateur,

* REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, commissaire aux comptes.

- Ont été nommés avec effet immédiat:

* Monsieur Claude FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt à 2450 Luxembourg: administrateur,

* Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt à 2450 Luxembourg: administrateur,

* REVILUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n°B25.549, domiciliée au 17, boulevard Roosevelt à 2450 Luxembourg, commissaire aux comptes.

Les mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Les mandats de Madame Floriana ROBBIANI aux postes d'administrateur et administrateur-délégué prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour la société WHITE FAIRY HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015028118/34.

(150031431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2014, le conseil d'administration de la Société a nommé:

BNP Paribas Securities Services, une société en commandite par actions (S.C.A.) existant sous les lois de France, ayant son siège social au 3, rue d'Antin, 75002 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 108 011 et agissant au travers de sa succursale luxembourgeoise ayant ses bureaux au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86862,

en tant que dépositaire des actions au porteur au sens l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour le conseil d'administration

Viviane Graffé

Company Secretary

Référence de publication: 2015028242/20.

(150033211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Future Entertainment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.414.

—
EXTRAIT

Rectificatif de l'extrait déposé le 22.12.2014, n° de dépôt: L140228777

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2014, enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2014, LAC/2014/5960, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "FUTURE ENTERTAINMENT S.à r.l. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 145.414, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 19 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 791 du 11 avril 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145.414. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, suivant acte du 3 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2489 du 16 septembre 2014.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 30 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1309 du 25 mai 2012.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, Madame Sabine PERRIER, demeurant professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et au commissaire à la liquidation, Madame Sylvaine AUBARD, demeurant professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute avec effet au 11 novembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social, au 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 décembre 2014.

Référence de publication: 2015028382/33.

(150032848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Lux Papier Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 137.318.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 17 février 2015 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 10, rue Antoine JANS, L-1820 Luxembourg, avec effet au 16 janvier 2015.

- Monsieur David Sela, homme d'affaires, né le 28 mai 1960 à Chernowitz (Ukraine) et domicilié au 215, rue Vivian, Mont-Royal (Québec) Canada H3P 1N9 a été nommé à la fonction d'administrateur unique en remplacement de la société Travis Management S.A., administrateur démissionnaire.

- Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de la société Viscomte S.à.r.l. commissaire aux comptes démissionnaire.

- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015028536/20.

(150032831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Toiture Ange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 183.625.

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TOITURE ANGE S.A.», établie et ayant son siège social à L-3336 Hellange, 6A, Wisestrooss, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 janvier 2014, publié au Mémorial C numéro 589 du 6 mars 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 183.625.

La séance est ouverte à 14.50 heures sous la présidence de Monsieur Patrick BELOTTI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-3336 Hellange, 6A, Wisestrooss à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14 rue Xavier Brasseur et modification subséquente du second alinéa de l'article premier des statuts.

2.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-DEUX EUROS (€ 32.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3336 Hellange, 6A, Wisestrooss à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14 rue Xavier Brasseur et de modifier en conséquence le second alinéa de l'article premier des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette."

Les autres alinéas de l'article premier restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: BELOTTI, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/02/2015. Relation: EAC/2015/3788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18/02/2015.

Référence de publication: 2015028842/52.

(150033292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.